



2 **Éditorial**
Jeunesse et Droits de l'Homme

3 **Rapport
moral**

3 **Rapport
d'activités**

4 **Rapport
d'activités (suite)**

5 **Réforme
de la justice**

10 décembre journée des Droits de l'Homme
6 **Bulletin d'adhésion**

7 **Parcoursup des soupçons
de discrimination**

8 **« C'est pas du luxe »
Horizon-Théâtre à Avignon**

9 **« C'est pas du luxe »
(suite)**

9 **Le poids
des mots**

10 **La démocratie outil des
Droits de l'Homme**

RÉFORME DE LA JUSTICE :



EST-CE VRAIMENT DE JUSTICE DONT IL S'AGIT ?

Voir aussi notre site :

<http://site.ldh-france.org/metz/2018/11/28/projet-de-reforme-de-justice/>

JEUNESSE ET DROITS DE L'HOMME, JEUNESSE DES DROITS DE L'HOMME

A Fameck, « des lycéens plaident pour les droits de l'homme ». Ils sont élèves au lycée Saint Saint-Exupéry en classe de sciences économiques et sociales. Un travail qu'ils ont commencé l'an dernier. Pour chacun, il s'agit de défendre une cause qui le touche : analyser, chercher, interroger, argumenter, prendre la parole... cela demande un investissement, une mobilisation de chacun, un apprentissage. Ce travail est porté au sein du lycée par toute une équipe.

Ils étaient huit à plaider au lycée devant un jury, huit plaidoiries de qualité.

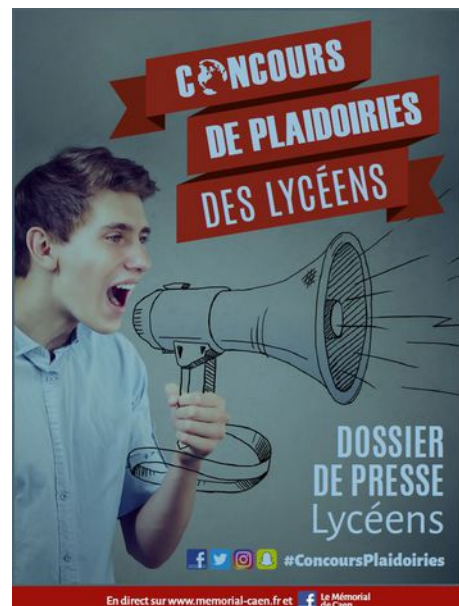
Les thèmes :

- les discriminations liées à l'origine, à l'aspect physique ou à l'orientation sexuelle
- le parcours migratoire, l'indignité de l'accueil, les difficultés d'accès aux droits
- le Yémen abandonné et les ventes d'armes françaises à l'Arabie Saoudite
- les lois antiterroristes et leur conséquences pour les libertés.

Ces plaidoiries s'inscrivent dans le cadre du concours de plaidoiries organisé par le mémorial de CAEN.

Dans toute la France, c'est 1200 lycéens qui s'y sont investis cette année.

1200 jeunes qui prennent position et qui s'engagent pour défendre et promouvoir les droits de l'homme. Une jeunesse qui prend sa place pour faire vivre cette déclaration dont on fête les 70 ans, pour faire vivre ce rêve d'une humanité plus fraternelle, plus libre, plus égalitaire et plus juste.



Bernard LECLERC

Président de la section Metz Moselle

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2019

De la part de la section LDH de Metz

HORIZON-THÉÂTRE

La troupe soutenue par la LDH Metz a donné une représentation de la pièce « Je suis un homme » au Lycée Saint-Exupéry lors du concours de plaidoiries.

LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information
de Metz-Thionville
Numéro 80
Décembre 2018

Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS

Président

Malik Salemkour

Directeur de la publication

Charles Roederer

Photocopie/Publication

1, rue du Pré Chaudron

BP 45147

57074 Metz Cedex 03

ISSN : 2103-3218



A.G. RAPPORT MORAL 2018

Un an de travail militant.

Je suis admiratif devant l'implication des militants et le travail réalisé par chacun d'eux.

Les militants sont le moteur de notre association dont ils portent les valeurs.

Notre association permet une diversité importante de façons d'agir sur le monde, ce dont témoigne notre rapport d'activité.

La section de Metz ne travaille pas seule. Elle s'inscrit dans des réseaux, avec d'autres associations, selon les thèmes d'action ou les modes d'action. Des partenariats indispensables pour porter nos combats, faire avancer nos idées.

Nous avons une vieille histoire commune avec la ligue de l'enseignement.

Nous sommes impliqués dans :

- Un réseau d'associations qui interviennent en milieu scolaire : La ligue de l'enseignement, Couleurs Gaies, La passerelle, Les Profanes, Les PEP 57, Le cercle Jean Macé, Osez le Féminisme.

- Le réseau de solidarité des associations messines avec lequel nous travaillons sur les accès aux droits pour les plus démunis : droit à l'hébergement, à la santé, droit à l'accès aux droits, droit à la culture. Nous travaillons avec les associations partenaires du RESAM.

- Les États Généraux des Migrations au sein desquels nous avons porté un communiqué concernant le droit des enfants.

- Des relations avec l'Association France Palestine Solidarité

Nous travaillons aussi avec des partenaires institutionnels :

- la Mairie de Metz par le biais du CCAS et du pôle politique de la ville. Nous avons aussi été accueilli au centre de supervision urbaine dans le cadre de notre questionnement concernant la vidéosurveillance.

- la Préfecture et les services de la DILCRAH qui soutiennent les actions en direction des jeunes proposées par la troupe de théâtre.

- le délégué au défenseur des droits avec qui nous sommes souvent en relation.

Je tiens à remercier tous ces amis et partenaires. Ils permettent que nos actions, nos prises de position s'inscrivent L'assemblée générale permet de regarder avec un peu de distance

une année d'activité.

En 2017, nous étions intervenus une seule fois auprès des députés, en tant que LDH, à propos de la loi visant à améliorer la sécurité intérieure et à lutter contre le terrorisme. Cette année nous sommes intervenus 3 fois auprès des députés avec le soutien des associations du RESAM. Des interventions qui portaient sur la loi asile immigration, sur l'enfermement des enfants en CRA.

Faire vivre les droits existants, mais veiller à ce que le travail législatif ne les détricote pas. Un vaste chantier.

La loi sécurité et liberté a renforcé les pouvoirs de police au détriment d'un contrôle par la justice.

La loi sur le secret des affaires limite le travail d'investigation des journalistes et fait peser de nouvelles menaces sur les lanceurs d'alerte.

La loi asile immigration, sous le prétexte d'efficacité permet les audiences à juge unique en procédure accélérée. Elle permet aussi la vidéo-audience. Un recul pour le droit à une justice équitable. Je ne prends que ces deux exemples dans la loi asile immigration, car on les retrouve dans le projet de loi réformant la justice. Les mêmes recettes pour une justice plus rapide à coût constant. Une approche comptable qui ne pose pas la question de la qualité de la justice et qui limite l'accès au droit.

Les inégalités se creusent. Le nombre de pauvres augmente. Le sentiment d'injustice s'exacerbe suite, entre autres, à la politique fiscale. La tension sociale est importante et les moyens de régulation semblent hors jeu. L'avertissement de Camus qui réapparaît dans les médias : "Le fascisme, c'est le mépris. Inversement, toute forme de mépris, si elle intervient en politique, prépare ou instaure le fascisme." (l'homme révolté)

La montée des mécontentements en France est inquiétante. Elle a lieu alors que se développent les discours populistes en Europe.

Le travail pour faire vivre les droits et les libertés ne manque pas. Avec vous, nous en prendrons notre part, comme nous l'avons fait cette année sur de nombreux fronts.

Bernard LECLERC

Président de la section LDH Metz- Moselle

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 SECTION DE METZ

Comme chaque année, nos activités nous ont amenés à nous mobiliser, seuls ou avec d'autres, pour défendre ou promouvoir un large éventail de droits.

• Citoyenneté et démocratie

- 1) Création d'un groupe de travail liberté et numérique
- 2) Construction d'un argumentaire favorable à la limitation de la vidéosurveillance municipale
- 3) Sensibilisation de nos concitoyens sur les risques et dérives de la vidéosurveillance
- 4) Se renseigner sur les plans de vidéosurveillance des communes de notre département (Metz, Woippy, peut-être d'autres) pour comprendre comment la vidéosurveillance fonctionne et détecter les dérives existantes ou les risques de dérive potentielles.
- 5) Conférence de Laurent Mucchielli le 20 novembre

- Ciné Débat avec le MRAP et Piero GALLORO suite à la projection du film Human FLOW de Hai Wei Wei : **l'immigration et la loi immigration** en toile de fond. 200 personnes présentes

- Débat sur **Bio éthique** : conférence d'Axel KAHN à la mairie de Metz (13 février)

- Ciné Débat suite à la projection du film « Après l'ombre » : problématique de **l'incarcération** des longues peines. (60 personnes). Débat animé par Dominique BOH PETIT de l'OIP

- Appel à manifester avec les représentants de la synagogue de Metz : protestation contre **l'assassinat de Murielle KNOLL**

- **Soutien aux lanceurs d'alerte.** Affaire LUXLEAKS : Procès HALLET PERRIN au tribunal de grande instance de Metz. Problématique de la protection des sources suite à la perquisition menée chez Raphaël HALLET à la demande de PWC. Manifestation de soutien devant le tribunal. Les demandeurs HALLET et PERRIN ont été déboutés. Procès à la cour de cassation de Luxembourg d'Antoine DELTOUR.

.../...

(Suite rapport d'activité)

• **Participation LDH à la fête du chiffon rouge le 1er mai avec le PCF et la CGT**

« Les conflits ne sont pas des problèmes : ils portent en eux des solutions. La plupart du temps il s'agit de solutions auxquelles le gouvernement refuse même de penser. C'est d'ailleurs leur fonction : contraindre à penser. [...] En République, cela porte le beau nom de démocratie. » *Pierre TARTAKOWSKI Président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme*

• **Europe et Migration : Conférence de MC VERGIAT le 17 mai** -organisation conjointe avec le PCF. Respect des droits des migrants en Europe. (La réglementation Dublin, la structuration de l'"externalisation", les pays sûrs et la réforme du "paquet asile", la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe.

Droit des enfants

• **CRA de Metz - enfermement des familles avec enfants :**

Le CRA de METZ est l'un des CRA où l'on enferme le plus d'enfants.

La France a plusieurs fois été condamnée par le cour européenne.

Nous avons interpellé, à deux reprises, les élus députés et sénateurs pour qu'ils interdisent la mesure exceptionnelle qui permet cet enfermement (lettre signée de plusieurs associations).

Émission « Passeurs d'humanité » sur Radio- Jérico sur ce sujet.

Campagne sur les réseaux sociaux, notamment twitter.

• **Scolarisation :**

Interventions pour des enfants logés au Formule 1 d'Ennery et au CAES de l'ancien lycée Poncelet de Metz, auprès des maires, du Préfet, de l'inspecteur d'académie...

Les situations se sont réglées.

• **Les Mineurs non accompagnés**

1) Sujet abordé lors d'une réunion avec le Conseil Départemental

2) Le problème a été soulevé à nouveau lors de la rencontre avec les députés

• **Organisation de deux formations / droit des migrants :**

1) Formation sur les demandes d'admission exceptionnelles samedi 16 décembre.2017 proposée par C. MERLL aux bénévoles de la LDH et d'autres associations concernées par l'aide administrative aux demandeurs d'asile,

2) Comment préparer l'entretien à l'OFPRA et à la CNDA ? 35 personnes présentes de différentes associations et structures. Formation animée par Christelle MERLL, avocate au barreau de Thionville.

• **Interventions auprès des acteurs institutionnels :**

1) Préfet de la Moselle : problème des afghans dublinés, renvoyés dans des pays européens dans lesquels le renvoi est automatique et où il est impossible de demander l'asile.

2) Directrice de la DDCS : et en Moselle

3) Maire de Metz : problème de l'hébergement des migrants à Metz

4) Rencontre avec le directeur de l'Armée du salut à Metz (prise en charge des MNA)

Droit aux soins de santé

• **Travail autour d'un projet de plateforme d'accueil médico-psycho- social à Metz.** Depuis 2015, dans le cadre du Réseau de Solidarité des Associations messines, la Ligue des Droits de l'Homme (section de Metz) pilote ce projet aux côtés de Médecins du Monde (Programme Lorraine), de la Fondation Abbe Pierre (Agence Grand Est), du Secours Catholique- Moselle Meuse.

Ce projet d'accueil médico-psycho- social, inscrit dans le Contrat Local de Santé de la ville de Metz, a pour objectif prioritaire de construire et d'accompagner des parcours personnalisés d'accès aux droits et aux soins de santé pour des personnes en situation de précarité.

• **La santé dans tous ses états :** un exposé – débat proposé par Geneviève GRETHEN.

Un travail réalisé suite à l'université d'automne de la LDH santé individuelle, santé publique, les systèmes de protection, le prix des médicaments, les problèmes spécifiques tels santé sous contrainte, santé au travail, accès aux soins des étrangers.

Interventions en milieu scolaire



Réunion de bureau 16 septembre 2018

Accès aux droits, vigilance

• **Problématique liée à la non réinstallation du camp de Blida, à l'accueil des migrants sur Metz et à la loi immigration**

1) Rencontres avec les députés

2) C MERLL avocate nous propose de faire le point sur les outils juridiques à notre disposition et sur les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

• **Permanence d'accès aux droits :** chaque lundi à Metz de 13h30 à 18h. lors de chaque permanence, nous recevons de 15 à 20 personnes. Une permanence mobilise de 2 à 5 bénévoles. (721 rendez vous de février à fin novembre - 870 sur l'année). Nous avons 84 personnes dans notre fichier boîte postale.

Permanences chaque samedi à Thionville, à partir de 10h jusqu'à quelquefois tard l'après-midi.

Permanence téléphonique 7 jours sur 7

• En partenariat avec Couleurs Gaies, La passerelle, La ligue de l'enseignement, Les Profanes, Les PEP 57, Le cercle Jean Macé. Travail en réseau autour des thématiques du sexisme et de l'homophobie, de la laïcité, de la xénophobie et du racisme. Sur l'année 2017-2018 9300 élèves ont été concernés par ces actions. Notre souci actuel est de trouver et de former des bénévoles.

• **Intervention au collège de Talange en direction des tous les professeurs.** Le collège accueille des migrants dans des classes UP2A Intervention devant tous les enseignants sur les droits des migrants, les problématiques associées à leur statut les conséquences éventuelles sur la scolarisation.

• **Écrits de la fraternité :** des écoles, des classes se sont mobilisées autour du thème de l'hospitalité, pour cette 26e édition du concours : "Ouvrez-moi cette porte où je frappe en pleurant..." Apollinaire, premier vers du poème Le voyageur.

Le concours s'adresse aux enfants et aux jeunes des classes

.../...

(suite rapport d'activité)

maternelles et élémentaires, aux élèves des collèges, lycées et établissements spécialisés et aussi aux individuels.

Un jury départemental s'est tenu le 18 avril 2018. Les productions les plus remarquables ont été adressées à la LDH nationale qui a remis un 1^o prix au collège de Maizières les Metz pour une œuvre musicale.

• **Formation pour un bon usage des réseaux sociaux**, le 1^o décembre toute la journée à Metz

Discriminations, antiracisme

• **Théâtre** : la troupe continue ses représentations sur la région, mais aussi à Avignon dans le cadre du festival « Ce n'est pas du luxe » organisé en septembre par la FAP.

• **Participation au « novembre de l'égalité »** organisé par la municipalité. Animation centrée sur la préservation des droits

• **Droit des migrants- homosexualité** : intervention à la demande de l'association couleurs gaies dans le cadre d'une journée de formation des militants de cette association.

• **Palestine** : appel à manifester avec l'AFPS à Metz : protestation contre la répression à balles réelles des manifestations à GAZA

A Vandœuvre : participation à l'hommage à Marwan Barghouti, leader symbole du peuple Palestinien.

Communication

• **Numérique** : La section dispose d'un site, d'un compte Facebook et d'un compte twitter

• **Théâtre** : 4 représentations de la pièce « Je suis un homme » par la troupe soutenue par la Section, qui ont rassemblé 480 personnes : 60 à Nancy, 70 au FJT de Metz, 230 à Avignon

dans le cadre du festival « c'est pas du luxe » et 120 à Longwy .

• **Lettres mosellanes** trimestrielles : N° 76, 77, 78,79,

• **Étudiant dans ma ville** : nous étions présents sur le campus avec un stand.

Nombre d'adhérents : à la date de l'AG de 2018, 118 adhérents

Les réunions de section

Elles ont pris un rythme mensuel et sont programmées à l'avance sur l'année, en principe l'avant – dernier jeudi de chaque mois.

Comme l'an passé, nous avons décidé d'animer quelques réunions thématiques :

- En janvier, Geneviève GRETHEN a animé une réunion sur la santé

- En mai, Charles ROEDERER a animé la réunion sur la laïcité

- En novembre, Grâce FAVREL a animé une réunion sur la réforme de la justice

- En septembre et en novembre, David GONZALES a animé deux réunions du GT « numérique et libertés »

Les activités de la section ont représenté, en un an, environ 3200 heures de **bénévolat**, soit 2 équivalents temps plein.

Conclusion

La plupart des actions de la LDH Metz se font en partenariat avec les associations locales d'Éducation populaire, avec le réseau de solidarité des associations messines et avec les établissements scolaires.

Hélène LECLERC

RÉFORME DE LA JUSTICE : EST-CE VRAIMENT DE JUSTICE DONT IL S'AGIT ?

La justice a peu de moyens : il manque 500 juges, environ 1000 greffiers. Elle n'est pas à même de remplir ses missions correctement. En 2016 déjà, Jean Claude URVOAS parlait de « clochardisation de la justice ». La commission européenne pour l'efficacité de la justice a pointé du doigt la justice française. La France dépense **65,9 € par habitant** pour la justice ; l'Allemagne **121,9€** et la Suisse **215€**. C'est en France qu'il y a le moins de procureurs et c'est le pays où ils ont le plus grand nombre de fonctions à remplir. L'aide juridictionnelle est l'une des plus faibles.

Une réforme est nécessaire. L'esprit de la réforme proposée pourrait se résumer à faire plus vite avec les mêmes moyens. On ne parle pas de la justice, mais de rendre la justice de façon plus rapide. Pour cela, le projet fait en sorte qu'il y ait moins d'affaires qui arrivent devant le juge.



Les solutions proposées :

• faire disparaître les tribunaux d'instance, seule véritable justice de proximité ;

• introduire du numérique avec la création d'une « plateforme » nationale de traitement des injonctions de payer, par voie intégralement dématérialisée,

• confier les affaires des tribunaux d'instance à ceux de grande instance, oblige à un recours systématique à un avocat.

• faire en sorte que moins d'affaires arrivent devant la justice en confiant à des services privés en ligne les prestations d'aide à la résolution amiable des litiges. Celles ci pourront se fonder sur un traitement algorithmique (traitement par un robot) sans garantie sur la protection des données personnelles ;

• réduire le contrôle de l'autorité judiciaire sur le travail policier, la marginalisation continue du juge d'instruction dans le but – recherché depuis longtemps – de le supprimer à terme,

• réduire le débat judiciaire, en introduisant des vidéo-audiences et en confiant un plus grand nombre d'affaires à un juge unique ;

• prétendre réduire le recours à l'enfermement alors qu'en fait la place de l'emprisonnement au cœur du droit des peines est renforcée :

○ réduction des possibilités d'aménagement,

○ prononcé de mandats de dépôt plus facile,

○ recours plus important aux centres éducatifs fermés pour les mineurs,

○ création d'une peine de détention à domicile sous surveillance électronique réduite à un pur pistage sans accompagnement.

Depuis un an, le gouvernement et le ministre de la Justice refusent de prendre en compte l'avis des professionnels de terrain (magistrats, avocats, personnels de la PJJ, greffier-e-s et personnels administratifs, services d'insertion et de probation, etc ...).

La ministre a obtenu du parlement l'autorisation de réformer par voie d'ordonnances l'ensemble de la justice pénale des enfants et adolescents comme s'il s'agissait d'un sujet anodin, qui ne méritait ni consultation des professionnels, ni débat parlementaire.

Une réforme qui porte la marque de ce gouvernement avec le mépris dans lequel sont tenus les professionnels de la justice. La ministre leur a fait savoir qu'ils ne connaissent pas suffisamment leur métier pour percevoir tout l'intérêt de ce projet. Les analyses d'institutions telles que le Défenseur des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme rejoignent pourtant celles des professionnels de la justice.

Elle porte aussi la marque de ce gouvernement car elle restreint l'accès à la justice des plus fragiles, de ceux qui ne maîtrisent pas le numérique (25% des français).

LE 10 DECEMBRE EST LA JOURNEE DES DROITS DE L'HOMME

**En effet, c'est le 10 décembre 1948, il y a 70 ans jour pour jour, que les nations unies votaient les 30 articles de la déclaration universelle des Droits de l'Homme.
Ce texte reste profondément d'actualité.**

Il repose sur trois idées :

- les hommes ont des droits fondamentaux qui dépassent ceux des états
- les états ont l'obligation de protéger ces droits et de les promouvoir
- Et quand les états ne peuvent pas ou ne veulent pas le faire, la communauté internationale a l'obligation d'intervenir pour les aider

C'est pourquoi de nombreuses conventions internationales ont été établies .

Ce texte , au départ philosophique, est entré dans le domaine juridique en Europe. En France, ses principes sont d'ordre constitutionnel .

Cette déclaration énonce à la fois des droits

- politiques : liberté individuelle, interdiction de l'esclavage et de la torture, droit à la sûreté, présomption d'innocence, liberté de conscience,
- et aussi des droits sociaux et économiques : droit à un niveau de vie suffisant de manière à assurer la santé et le bien-être des individus, droit à l'éducation....

Actuellement, on peut admettre que la marche des droits de l'homme ne se fait pas dans l'euphorie :

- nous entendons de nouveau , partout dans le monde , les partisans du repli, du rejet de l'autre , du retour à des formes d'obscurantisme

- nous entendons la réaffirmation du souverainisme, de la volonté de primat des états sur les droits humains universels

- on nous dit qu'il faut tenir compte des particularismes culturels , mais où est alors l'universel ? Comment peut il y avoir des droits de l'Homme là où il y a inégalité substantielle entre les hommes et les femmes ?

On voit qu'il y a beaucoup de combats intellectuels et politiques à mener pour les droits de l'homme , dans des domaines différents :

- la civilisation numérique charrie avec elle des menaces réelles contre les libertés de chacun de nous

- le droit d'asile se traduit souvent par une vie insupportable pour les migrants

- la préservation de la planète et le droit pour les êtres humains de pouvoir continuer à y vivre est aussi un combat essentiel

- partout autour de nous, dans notre quotidien, nous voyons des atteintes aux droits de l'homme

Il est plus qu'impératif de défendre ces droits , surtout dans la période que nous vivons actuellement en France, qui peut faire craindre des tentations autoritaires

Il faut relire ces articles de la DUDH , les comprendre et agir pour les faire vivre.

Hélène Leclerc

AGISSEZ AVEC LA LDH POUR LA DÉFENSE DES DROITS

Bulletin à remettre à un militant ou à faire parvenir à :
L.D.H. METZ
1, rue du Pré Chaudron 57070 METZ

Cotisation : les tarifications
Les revenus à prendre en compte sont les revenus mensuels courants de l'adhérent.
Vous pouvez opter pour la cotisation couple, simple option pour deux personnes vivant à la même adresse, permettant de prendre en compte le total des revenus des deux adhérents.

Option cotisation « couple »

| Tranche | Revenu mensuel | OPTION 1 Règlement annuel par chèque | OPTION 2 Règlement mensuel par prélèvement |
|---------|--------------------|---|---|
| 1 | jusqu'à 500 € | 10 € | pas de prélèvement possible |
| 2 | jusqu'à 1 000 € | 20 € | 1,70 € / mois |
| 3 | jusqu'à 1 500 € | 80 € | 5,05 € / mois |
| 4 | jusqu'à 1 750 € | 75 € | 6,35 € / mois |
| 5 | jusqu'à 2 250 € | 85 € | 7,15 € / mois |
| 6 | jusqu'à 2 600 € | 95 € | 7,95 € / mois |
| 7 | jusqu'à 3 000 € | 110 € | 9,25 € / mois |
| 8 | jusqu'à 3 500 € | 135 € | 11,35 € / mois |
| 9 | au-delà de 3 500 € | 195 € | 16,35 € / mois |

| | | |
|---|--------------|----------------|
| Cotisation | € | € |
| Hommes & libertés Abonnement | + 20 € | + 1,70 € |
| LDH Info Abonnement – version papier (version électronique gratuite) | + 10 € | + 0,85 € |
| Complément volontaire | + | + |
| TOTAL | = | = |

La réduction d'impôts est de 66 % de la cotisation, dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel avec possibilité de report sur 5 ans en cas de dépassement de cette limite.

VOS COORDONNÉES

Mentions légales :
« Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, en vous adressant au siège de notre organisation, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification ou suppression ou vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées. Dans ce dernier cas, les informations vous concernant seraient alors réservées à l'usage exclusif de notre organisation. »

SECTION :

1) Mme M. Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Profession :

2) Mme M. Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Profession :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Tél. personnel : Tél. mobile :

E-mail (écrire lisiblement) :

J'adhère à la LDH, je souscris à ses statuts (consultables sur le site Internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation selon l'une des modalités indiquées ci-contre.

À le Signature :

Cocher pour s'inscrire aux listes de diffusion électroniques :

- La Lettre d'information « Droits de l'Homme »
 Les informations et actualités de la LDH*

*Votre adresse électronique ne sera utilisée que pour vous envoyer des messages relatifs à l'activité nationale ou locale de la Ligue des droits de l'Homme, et ne sera pas transmise à des tiers. Vous pouvez vous désabonner dès que vous le désirez. Pour tout renseignement, contactez le service communication: communication@ldh-france.org

Mandat de prélèvement SEPA

..... (Ne rien inscrire)

Référence Unique du Mandat. Date du 1^{er} prélèvement : 10 / / MONTANT : €

N° ICS : FR44ZZZ422720 Association bénéficiaire : Ligue des droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris

Nom et adresse de l'adhérent :

Mme M. Signé à :

Prénom : Le :/...../.....

Adresse :

CP : Ville :

Compte à débiter

IBAN

BIC

Joindre un relevé d'identité bancaire. Type de paiement : paiement récurrent / répétitif

PARCOURSUP... DES SOUPÇONS DE DISCRIMINATION

Cette plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur est-elle discriminante envers certains lycéens ?

Contexte

La loi orientation et réussite des étudiants (ORE) autorise les universités à classer les différentes demandes des étudiant.e.s dans les filières en tension

En pratique des méthodes de sélection sont mises en place dans les universités pour classer les étudiant.e.s dans la quasi-totalité des filières.

Cette sélection accroît-elle les discriminations ?

La lenteur du système et sa performance très partielle

- Le 22 mai, jour où les lycéens découvrent en ligne les premiers résultats de Parcoursup, 400 000 jeunes, soit près de la moitié des 812 000 candidats, se retrouvent sans proposition.

- Mi-juillet, seuls 54 % des 812 000 candidats ont accepté définitivement une de ces offres, libérant, par leur choix, les autres possibilités offertes à d'autres candidats en liste d'attente.

- En octobre : 79 % des bacheliers ont accepté une proposition d'admission

- Sur 812.000 inscrits au départ, près de 176.000 candidats ont quitté la procédure

Que deviennent les quelques 20 % de candidats, voire davantage, qui sont sortis du système Parcoursup sans donner signe de vie ? Qui sont-ils ? Un élément de réponse : 24 % des bacheliers professionnels ont démissionné du système.

Différents aspects du fonctionnement de Parcoursup, inégalitaires ou discriminants ?

Si les prérequis de chaque formation ont été rendus publics, les critères précis utilisés par chaque commission pour classer les dossiers restent protégés par le « secret des délibérations ».

Quelles notes ont été prises en compte ? Quel poids a été accordé à la lettre de motivation, au CV,

À l'avis du conseil de classe de terminale ? Dans quelle mesure la filière du bac ou le lycée d'origine ont pesé ?

Le poids de l'origine géographique

Le lieu d'études pendant le lycée entre, de fait, dans l'évaluation pour l'attribution d'une université.

C'est une nouveauté de la réforme de l'accès à l'université : désormais, les rectorats fixent, pour chaque licence, un taux maximum de candidats « extra-académiques ».

Ces pourcentages très variables d'une formation à l'autre ont été accusés d'empêcher certains candidats de quitter leur académie, et, partant, d'en favoriser d'autres.

Ce système aboutit, bien sûr, au fait que les formations de l'enseignement supérieur choisissent les candidats qui leur semblent les plus aptes à réussir et dans ce système, les universités les plus prestigieuses siphonnant les meilleurs dossiers.

D'où, pour les élèves les plus fragilisés socialement, en particulier parmi les bacheliers professionnels et technologiques, le risque d'être partout refusés.

La majorité des lycéens des quartiers les plus défavorisés sont donc condamnés à contempler les autres se servir et à attendre.

Le renforcement de la sélection sociale

L'université doit jouer le rôle d'ascenseur social. C'est un lieu d'émancipation pour la jeunesse.

Le lieu où un enfant d'ouvrier doit avoir à la fin de ses études les mêmes possibilités d'insertion professionnelle qu'un enfant de cadre.

Force est de constater que la loi va venir conforter la reproduction sociale déjà à l'œuvre dans l'enseignement.

Exclusion de l'université des bacs technologiques et professionnels

L'université, par la sélection, va fermer ses portes aux élèves n'ayant pas fait une filière générale. En 2017, plus 30% des lycéen.ne.s ont passé un bac professionnel et 20 % un bac technologique.

Le système éducatif ne permet plus une orientation à l'université en instaurant dans la loi des attendus. Or, ce sont généralement les étudiant.e.s les plus précaires qui viennent des bacs professionnels et technologiques.

L'inscription, telle que prévue sur la plateforme Parcoursup, demande de fournir un CV. Tout le monde n'a pas les biais sociaux permettant de valoriser les acquis, connaissances et compétences dans un curriculum vitae, ni ne peut avoir l'aide de la famille.

Privatisation

- La réforme de l'entrée en fac, qui impose des compétences minimales, fait le bonheur des officines privées de certification et de coaching scolaire.

Dans la plupart des licences de droit, d'économie, de sciences humaines, de maths, d'informatique ou encore la première année de médecine, le niveau B1 en langue (niveau classe de terminale) est exigé.

Toutefois, les universités, au-delà des avis des conseils de classe de terminale, vont chercher des critères « objectifs » pour départager les lycéens en concurrence. Et à ce petit jeu, ceux qui auront les moyens de certifier leur niveau via un organisme privé et de le signaler dans leur lettre de motivation – désormais obligatoire – auront une longueur d'avance, à des prix compris entre 150 et 200 euros la certification...

- Les nouvelles règles instaurées par la plate-forme font le bonheur des officines privées de « coaching scolaire » : Lettres de motivation, CV, attendus... Marché florissant, qui surfe sur l'angoisse et les promesses de sélection et qui menace clairement l'égalité entre élèves.

L'inégalité devant le logement

Pour les 158.000 étudiants "en attente" sur Parcoursup fin août et donc sans affectation dans l'enseignement supérieur, la question du logement a été une source d'angoisse.

Pour les boursiers, l'affaire vire au casse-tête économique. Ils n'ont pu bénéficier d'une chambre en internat, ni même d'une place en résidence universitaire, du fait de leur affectation tardive.

Les élèves en situation de handicap. Les grands oubliés de parcoursup ?

Avant la refonte de cette plateforme, des commissions médicales étaient mises en place dans plusieurs académies, afin d'examiner les dossiers, d'entendre le jeune et d'évaluer ses besoins spécifiques.

Avec Parcoursup, plus de commission ! Les besoins de l'étudiant doivent juste être mentionnés dans la lettre de motivation expédiée à l'établissement visé. Une perspective inquiétante pour l'Association des paralysés de France (APF), qui redoute une sélection officieuse face à ces besoins spécifiques, forcément contraignants pour des établissements parfois sous pression financière. « Des familles nous ont raconté que les services d'orientation avaient même conseillé à leur enfant de ne pas inscrire le handicap », assure l'APF. Interpellé, le gouvernement s'est contenté de promettre que les jeunes évincés pourront demander un réexamen de leur dossier. Sans plus pour l'instant.

Hélène Leclerc

**« C'EST PAS DU LUXE »
LE FESTIVAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE
AVIGNON**

21 – 22 – 23 septembre 2018

Nous y représentons La Boutique Solidarité (rue Clovis) qui nous avait proposé cette participation et par conséquent la Ligue des Droits de l'homme de Metz pour laquelle nous jouons depuis quatre années (40 représentations sans compter ce festival).




*Nous y étions
La troupe « Horizon Théâtre »
de la section LDH Metz
(Sydney – Juvence – Davy – Richard – Gildo
– Annie)*

Le festival « c'est pas du luxe 2018. »

Il s'agit de la quatrième édition de ce festival, accueilli cette année par la ville d'Avignon

« Pour changer le regard des autres et aussi le regard de soi. » La Fondation Abbé Pierre, Le scène nationale de Cavaillon La garance, L'association "Le village Emmaüs France ont facilité la mise en lien de structures sociales avec des artistes. Environ soixante propositions : Danses, chansons, concerts, théâtre, performances visuelles, ateliers variés. Dont la nôtre Je suis un homme (voir affiche).



JE SUIS UN HOMME

Hance Wilfried Otata, Fondation Abbé Pierre - Boutique Solidarité de Metz, Ligue des droits de l'homme (Sidney Mahoungou, Juvence Bidounga, Gildo Pandi, Davy Landou, Richard Mahoungou, Jérémy Nguama, Annie Moissette), Jean Poirson.

Un voyage au cœur de l'exil et des désirs de retour. Les comédiens sont criants de vérité, ils racontent une histoire d'exil et les émotions du départ. Ils s'interrogent sur la possibilité de retour. Ils jouent pour expliquer, pour partager un message d'ouverture à l'Autre et de lutte contre les préjugés.

THÉÂTRE

Samedi de 11h30 à 12h30 et de 14h à 15h

Capacité : 88 personnes

Théâtre de l'Entrepôt

Œuvre réalisée à Metz.



Les moments fort de cette magnifique expérience pour la troupe.

- « allo ! salut c'était comment Avignon ? »
- « ils étaient sur le pont ? »

Le 21 septembre à 5 heures du matin.

Départ avec le minibus prêté par la FOL, merci à eux, et notre chauffeur bénévole Dany Mathieu, merci.

Arrivée à 14 heures au théâtre de l'entrepôt à Avignon où nous attendait Jean Poirson, notre généreux metteur en scène, qui connaît bien les lieux pour y jouer chaque année.

A 20 heures, inauguration, repas, plongée dans le monde varié, multicolore et sympathique de « C'est pas du luxe ». Puis spectacle « invitation au voyage » une performance visuelle avec 30 musiciens et un jeu d'ombres chinoises animé par un groupe de 12 personnes en arrière plan une réelle performance.

Le 22 septembre : deux représentations (41 & 42^{ième}) après répétition dans les lieux.

11H

Environ 100 spectateurs dont Marie Christine Barrault marraine du festival.

Applaudissement nourris pour la surprise devant le jeu, la force du texte et les émotions ressenties.

14H

Salle comble avec des spectateurs, des responsables ayant été encouragés à venir par ceux de la matinée... Un bon signe ! Un débat, comme à 11H autant avec la salle qu'avec les différentes personnes venues partager individuellement à la fin. Un vrai plaisir de partager sur l'exil, ses causes et sur les possibilités de participer à la société grâce à l'activité théâtre capable de faire passer des messages.



17H

Un petit coup de tourisme, il aurait été dommage de repartir sans découvrir Avignon, son histoire et sa vie culturelle.

Le 23 septembre

Dommage de ne pas participer aux propositions de « C'est pas du luxe » mais la Lorraine est loin et les comédiens travaillent le lendemain.

En résumé :

Un moment exceptionnel qui restera dans nos souvenirs pour sa qualité des rencontres, ses découvertes du monde artistique et associatif engagé et pour le plaisir d'y avoir joué, ensemble et d'y avoir été reconnu. Mais aussi des demandes intéressantes, à suivre avec enthousiasme.



Credit photo Thomas Bohl

Questions et remarques entendues.

- Est-ce que cela a apporté à votre intégration ?
- Connaître le parcours des comédiens ?
- Type de publics rencontrés ?
- Intérêt de l'outil théâtre par rapport au message qui mobilise les comédiens ?
 - Félicitations, bravo à l'équipe, touchant, enivrant, vous voyez j'ai les larmes, instructif.
 - Très belle interprétation.
 - Tout ce que vous avez dit je le sais mais le voir ça change tout.
 - C'est une pépite inattendue.

- Un outil performant de sensibilisation.
- Éducatif, instructif on comprend les causes de départ.
- Bonne continuation, on va dans la même direction, c'est encourageant.
- Le théâtre est un outil de formation, un outil de sensibilisation.
- Continuez à jouer vrai. Ce que vous dites est tellement vrai et juste et vous le rendez bien.
- Encouragés, même sollicités.
- On aurait dû vous donner une salle plus grande.
- Continuez le combat.

Annie MOISSETTE

LE POIDS DES MOTS

Au moment où j'écris ces lignes, dans les rues, à travers tout le pays, des citoyens crient leurs difficultés à vivre le quotidien, face à eux, d'autres citoyens, silencieux, en uniforme : les gardiens de l'ordre image glaçante de notre société !

Cette fois, devant ma page blanche, longtemps ma plume est restée en attente.

Face au déferlement d'images violentes, de paroles vives, d'analyses de toutes sortes, de déclarations officielles, de débats, retransmis 24 heures sur 24 par les médias, quelle place pour une interrogation sur un possible avenir commun ?

Pour nous parler, nous n'avons que les mots et les mots que nous utilisons expriment et transmettent notre vision du monde et de la société, les mots nous engagent, les mots ne sont pas neutres ils ont une puissance que nous ne mesurons pas !

Ainsi, ce petit « gilet jaune » qui au départ devait rester sage-ment dans le coffre de nos voitures pour servir en cas de danger sur la route, quand son nom est prononcé, évoque à présent bien autre chose, au point qu'on a presque oublié ce à quoi il était destiné.

Aujourd'hui, son seul nom, dit ou écrit, réveille instantanément une association de mots, d'images, de paroles, une adhésion, un soutien, un refus, parfois une hostilité.

Au milieu de cette avalanche de mots, livrés parfois dans l'émotion, souvent dans la souffrance et la colère, se trouvent les mots du pouvoir et de l'autorité, confrontés à ceux de la révolte et du changement.

Je voudrais m'arrêter un instant sur quelques-uns de ces mots qui, prononcés seuls ont une signification connue et sans évoque mais qui, associés volontairement à d'autres mots prennent d'un seul coup une direction différente et peuvent s'enflammer comme un brasier incontrôlable

Ainsi le mot « Peuple » proclamé dans un discours qui se veut rassembleur, écrit en lettres majuscules le « Peuple Souverain » celui qui porte les valeurs de la Démocratie, à lui seul, ce mot peut soulever des montagnes !

Le même mot, proclamé lui aussi mais dans un autre contexte, dans une confrontation entre idéologies opposées peut revêtir une connotation toute autre quand il est utilisé pour évoquer le populisme, il devient alors un mot qui inquiète, qui menace, le populisme : voilà un mot qui prend de la place dans les débats politiques depuis un certain temps

On voit bien comme il est difficile de donner une définition unique à certains mots, comme : démocratie, égalité, radicalisation, instrumentalisation, violences, émeutes, pauvreté, richesse, révolte, justice sociale, mondialisation, institutions.

Il y a des mots qui apaisent et des mots qui attisent les haines, des mots qui rassemblent et des mots qui divisent. Le pouvoir des mots est aussi dans le sens qu'on choisit de leur attribuer selon les circonstances, le but à atteindre, ils ne sont jamais neutres !

Il y a des mots qui, associés à d'autres, peuvent être détournés de leur sens, des mots qui peuvent devenir des armes, et nous savons le pouvoir des armes.

Nous avons entendu beaucoup de mots ces dernières semaines, je ne les redirai donc pas.

Je voudrais juste promouvoir aujourd'hui d'autres mots, ceux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dont nous célébrons le 70^e anniversaire.

Ce texte a été écrit à un moment particulier de notre Histoire, témoignage d'une volonté commune, celle de construire un avenir possible pour toute l'Humanité, après la barbarie que l'on sait

Ce texte est lui aussi fait de mots qui sont comme des actes à mettre en œuvre.

J'ai relu ce texte, il m'a semblé d'une actualité plus vraie que jamais, rejoignant toutes les questions qui enflamment aujourd'hui les affrontements qui sont ceux de notre société.

Trouver les mots justes, j'ai relu la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, j'y ai trouvé des mots comme : Dignité, Liberté, Égalité des Droits, Honneur, et tant d'autres... Je n'y ai pas trouvé le mot haine !

Françoise Maix

LA DEMOCRATIE, OUTIL DES DROITS DE L'HOMME

La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente. Voilà ce qu'on peut lire à l'article 21 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948.

Le dernier volet de la phrase peut étonner: que pourrait-il y avoir d'autre qu'un processus démocratique pour garantir l'expression de la volonté du peuple dans l'organisation des affaires publiques?

De fait, cette étrange alternative énoncée dans la DUDH peut être lue comme l'indice que la démocratie n'y est pas définie comme un droit fondamental, mais comme un moyen d'assurer la réalisation de ces droits.

Cela signifie que la démocratie n'est pas tant un but en soi qu'un outil des «droits de l'Homme» – et que comme pour tout instrument ses effets sont conditionnés par le bon usage qu'on en fait.



Article 21 illustré par
Elpuenta

Un marteau peut servir à enfoncer un clou... ou un crâne. Et comme il y a des «détournements» de marteaux qui finissent en meurtres, il peut y avoir des détournements de la démocratie qui anéantissent des droits fondamentaux.

On ne peut donc pas tout faire faire à cet outil. Pas plus qu'on ne peut violer par amour, on ne peut abolir «démocratiquement» ni les droits fondamentaux, ni la démocratie elle-même. Que la démocratie se retourne contre elle-même relève bien de la catégorie de la violence contre autrui, car elle ne saborde pas seulement celui qui vote pour son abolition, mais aussi l'autre qui ne vote pas pareil, et tous les autres qui pourraient voter un jour dans le futur, même le plus lointain.

Quand des «séducteurs» politiques se servent de la démocratie à d'autres fins que celles de la réalisation des principes exprimés dans la DUDH, c'est exactement comme lorsque le loup s'habille d'une peau de mouton. Ce n'est jamais le mouton qui tue, mais le loup, et si la dépouille du mouton n'est plus qu'une enveloppe de laine quand elle recouvre le loup, en politique la démocratie ainsi abusée n'est plus rien d'autre que sa propre dépouille déguisant le loup-politicien.

Contre de tels abuseurs il n'y a qu'un seul remède, c'est celui d'une pratique éclairée – il n'y a que si nous évitons de laisser faire de cet outil précieux un travestissement politique que nous tous, détenteurs des droits proclamés dans la DUDH garderons la main.

Tout comme l'horloge, instrument qui mesure le temps, doit être entretenue pour ne pas se dérégler et qu'il faut apprendre à lire sur ses aiguilles, nous devons «entretenir» la pratique démocratique, nous en servir à bon escient – et étendre à la démocratie ce que nous dit l'article 29 de la Déclaration universelle avertissant que nos «droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies», c'est-à-dire contre eux-mêmes et contre nous-mêmes.

Claude Weber

29/11/2018

Ligue des Droits de l'Homme

Luxembourg

<http://jeudi.lu/spots-democratie-outildes-droits-de-lhomme/>

[fbclid=IwAR3rQ5h4XMStEtBfRDuzlMcu36qaaQB-H1LMnoklqgYPfTXCb9h1rDR35XM](http://jeudi.lu/fbclid=IwAR3rQ5h4XMStEtBfRDuzlMcu36qaaQB-H1LMnoklqgYPfTXCb9h1rDR35XM)

<http://jeudi.lu/>



Article 29 illustré par
Elpuenta

Composition du BUREAU

METZ

Président
Bernard LECLERC
Secrétaire
Hélène LECLERC
Trésorier
Charles ROEDERER

NOS PERMANENCES

THONVILLE

LES SAMEDIS
10 H - 12 H
5, impasse des
Anciens Hauts Fourneaux
57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com

METZ

LUNDI
De 9H à 12 H
Sur RDV uniquement
11, rue des Parmentiers
57000 METZ
Tél: 06 41 94 12 69
ldh.metz@ldh-france.org

**Nous recueillons toujours
les numéros de LDH Info et
Hommes et libertés dont
vous n'avez plus l'utilité, ils
nous permettent de faire
découvrir la LDH à de futur
ligueurs.**

**Merci par avance pour
votre collaboration**

Ligue
des droits de
l'Homme
120
1898 - 2018
ANS

L.D.H. METZ
1, rue du Pré-Chaudron
57070 METZ
Tél: 06 41 94 12 69
ldh.metz@ldh-france.org
<http://site.ldh-france.org/metz/>

ANTENNE de THIONVILLE
5, impasse des
Anciens Hauts Fourneaux
57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com